

## Séance du mardi 8 avril 2016

-----  
*Le huit avril deux mille seize, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DANNE Philippe, Maire.*

### Présents

Mrs DANNÉ Philippe, CAZEAUX Christian, LACAMPAGNE Didier, CORNET Bruno, ROUBY Didier,  
Mmes TALABOT Martine, ROBIN Danielle, FABRIKEZIS Fabienne, LOUVET Emmanuelle, BERNARDES  
RAMOS Olinda, QUELLIEN Bérengère, DUCOS Martine.

### Absents

Mr JOSEPH Eric donne procuration à Emmanuelle LOUVET  
Mr Francis FERNANDEZ  
Mme ROBIN Danielle

### Secrétaire de séance

LACAMPAGNE Didier.

### Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 8 mars 2016.*
2. *Création d'un nouvel accès au groupe scolaire : Autorisation à ester en justice et à désigner un avocat.*
3. *Vote du taux des 3 taxes.*
4. *Vote du budget 2016.*
5. *Questions diverses.*

-----  
*A 18h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

### **I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 8 mars 2016**

Le compte rendu de la séance du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II. Création d'un nouvel accès au groupe scolaire : Autorisation à ester en justice et à désigner un avocat.**

Vu la délibération COM.12/27 en date du 11/10/2012 engageant la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue de la création d'un nouvel accès au groupe scolaire depuis la Rue le Traversan ;

Vu la Déclaration d'Utilité Publique des Travaux de création d'un nouvel accès au groupe scolaire depuis la Rue le Traversan en date du 5 février 2014 ;

Vu l'arrêté de Cessibilité en date du 29 janvier 2016 ;

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 3 mars 2016 concernant l'opération de création d'un nouvel accès au groupe scolaire depuis la Rue le Traversan ;

Considérant la nécessité d'assurer la défense des intérêts de la Commune devant le juge de l'expropriation à l'occasion de la phase judiciaire de la présente procédure, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice afin d'assurer la défense des intérêts de la Commune et à désigner un avocat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans le cadre de la phase judiciaire de la procédure d'expropriation.

- De confier la défense des intérêts de la Commune à Maître Francis KAPPELHOFF-LANCON, avocat au barreau de Bordeaux spécialisé en Droit Public.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous autres documents afférents à la présente délibération.

### III. Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire présente et commente les éléments établis par les services fiscaux.

Après débats, il est proposé d'appliquer une augmentation de 2% pour l'année 2016 considérant la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer cette augmentation avec un coefficient de variation proportionnelle de 1.019999 et fixe les taux pour 2016 à :

- Taxe d'habitation 15.64 %
- Taxe foncière (bâti) 18.55 %
- Taxe foncière (non bâti) 52.98 %

Ce qui laisse apparaître un produit attendu de 340 337€.

### IV. Vote du budget 2016.

A 18h57, Madame Danielle ROBIN intègre la séance.

L'article L.1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « ... *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et provisions exigées* ».

Considérant que le budget 2016 fait apparaître en recette (R002) un résultat d'exploitation reporté de 243 690.18 €, Monsieur le Maire propose de procéder au vote de la section de fonctionnement en suréquilibre afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, ainsi qu'au vote de la section d'investissement en équilibre comme suit :

#### ***1. Section de fonctionnement***

<b><i>Chapitres</i></b>	<b><i>Désignation</i></b>	<b><i>Dépenses</i></b>	<b><i>Recettes</i></b>
011	Charges à caractère général	143 220.00 €	
012	Charges de personnel	365 973,60 €	
022	Dépenses imprévues	00,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	136 907.56 €	
65	Autres charges de gestion courante	264 887.18 €	
66	Charges financières	20 490.19 €	
002	Excédents antérieurs reportés		136 907.58 €
013	Atténuation de charges		10 000.00 €

042	Opération d'ordre de transfert entre sections		2 000,00 €
70	Produits services du domaine -Ventes diverses		214 287.42 €
73	Impôts et taxes		441 681.00 €
74	Dotations, subventions et participations		175 805.00 €
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		2 010.00 €
<b>Total</b>		<b>931 478.53 €</b>	<b>982 700.98€</b>

Après débat, le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

## **2. Section d'investissement**

<b>Opération</b>	<b>Désignation</b>	<b>Dépenses*</b>	<b>Recettes*</b>
26	Travaux de voirie	7 644.60 €	0 €
30	Bâtiments communaux	22 389.80 €	25 050.00 €
31	Acquisition matériel mobilier	28 826.22 €	8 135.00 €
32	Éclairage public	7 500.00 €	0 €
33	Travaux électrification	23 486.07€	0€
38	Aménagement de bourg	2 000.00 €	0€
39	Multiservices	163 463.24 €	0€
44	Révision du PLU	33 878.91 €	0€
46	Groupe scolaire : création d'un nouvel accès	13 492.96 €	0€
OPFI	Opérations financières	68 965.12 €	338 461.92 €
<b>Total</b>		<b>371 646.92 €</b>	<b>371 646.92 €</b>

\* Montant total du proposé et des restes à réaliser.

Après débat, le budget d'investissement est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.